

Thème : Responsabilité des dirigeants d'entreprise

Date : Jeudi 17 octobre 2024 de 14h00 à 17h00

Lieu : Le Mans

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau :** 2

Objectifs :

- Identifier les hypothèses de mise en cause de la responsabilité du dirigeant social
- Maîtriser les différents régimes de responsabilité et leur articulation
- Connaître les dernières évolutions jurisprudentielles

Méthodes mobilisées :

➤ Programme :

- Le dirigeant mis en cause
- La responsabilité civile du dirigeant (à l'égard de la société, des associés, des tiers)
- La responsabilité pénale du dirigeant
- La responsabilité fiscale

➤ Moyens pédagogiques : Support visuel et documentation

➤ Modalités d'évaluation finale : un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenant

Madame Elsa GUEGAN, Professeur des Universités

Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
 - Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 85€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 45€ pour les avocats « jeune Barreau »
- Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2020 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECOÀ. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.